

vres gens auront disparu, mais le prix des denrées et services essentiels pour leur survie aura augmenté.

Si le ministre des Finances et ses conseillers voulaient écouter—mais j'en doute, car il n'est pas de ceux qui écoutent—s'ils voulaient écouter ma recommandation, ils reprendraient ce Livre blanc, ils en conserveraient le titre et ils établiraient un autre texte. Ainsi, nous pourrions entretenir quelque espoir d'une réforme fiscale raisonnable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soupçonne que nous sommes près d'adopter la motion de renvoi de ce Livre blanc au comité permanent. Avant d'atteindre ce stade, il y a un argument qu'on a fait valoir plus tôt dans le débat que je voudrais souligner. Dans un autre contexte, je suppose que j'aurais un texte—c'est un vieux précepte que justice remise est justice nulle. S'il y a quelque chose de bon dans le Livre blanc, et malgré les remarques de celui qui m'a précédé, c'est l'aveu qu'au moins 750,000 contribuables canadiens ne devraient pas verser d'impôts sur le revenu.

• (3.50 p.m.)

Le ministre des Finances (M. Benson) a parcouru le pays pour s'en vanter, déclarant que l'une des conséquences de sa réforme est de radier des rôles d'imposition 750,000 contribuables à revenus modestes. Monsieur l'Orateur, j'affirme que cette prétention constitue un aveu que ces contribuables ne devraient pas payer d'impôts à l'heure actuelle. Si le gouvernement ne met pas ces mesures en application avant 1971, 750,000 personnes qui devraient bénéficier de l'exemption devront, de fait, verser l'impôt une année de plus—sans parler de 1969 pour laquelle les contribuables n'ont pas encore versé leur impôt sur le revenu. Cela ne comprend pas uniquement les personnes à faibles revenus qui devront se contenter de l'exemption de \$1,000 ou de \$2,000. Il en va de même pour une foule de vieillards pensionnés, ceux entre 65 et 70 en particulier. Les députés savent sans doute que si les pensionnés de ce groupe retirent le supplément de revenu garanti, ils doivent rembourser une partie de cette prétendue garantie en impôt sur le revenu. Le ministre nous dit qu'il rectifiera la chose lorsqu'il portera le niveau d'exemption à \$1,400 pour les célibataires et à \$2,800 pour les gens mariés. Le niveau d'exemption devrait être beaucoup plus élevé, mais ce sera toujours ça de gagné. Hélas, ce ne sera pas avant 1971. C'est là l'aveu évident qu'une injustice a été commise contre beaucoup de gens. Mais elle va se perpétuer encore pendant un an. Or, retarder la justice c'est la refuser.

[M. Baldwin.]

Puisque le gouvernement a finalement admis qu'il ne devait pas imposer les gens dont les revenus sont inférieurs à \$1,400 s'ils sont célibataires et \$2,800 s'ils sont mariés, il doit mettre ces dispositions en vigueur sur-le-champ. On l'a proposé plus d'une fois au cours du débat. Le gouvernement a eu l'occasion de nous répondre. D'après lui, il ne peut mettre le programme en vigueur par bribes, car il forme un tout et devra être mis en vigueur en bloc. D'après lui encore il ne pourrait élever ces niveaux d'exemption sans lever tous les autres impôts chez ceux qui se trouvent déjà dans des cotes élevées. Il ne peut le faire, dit-il, à l'heure actuelle parce que la balance des voies et moyens serait détruite et que le gouvernement accuserait un déficit.

Je n'aborderai pas les aspects économiques de cette thèse bien que j'aurais aimé le faire. Mais je le déclare avec toute la clarté et la vigueur dont je dispose: il est navrant de dire qu'il va falloir assurer les finances du pays pendant une année encore en imposant les pauvres, les vieillards pensionnés qui touchent le supplément de revenu garanti et les Canadiens dont le revenu est inférieur à \$1,400 pour les célibataires et à \$2,800 pour les gens mariés. A mon avis, si pour équilibrer le budget du pays il nous faut aller puiser dans les poches des gens à revenus aussi modestes, cela ne vaut pas le coup. Nous devons sûrement être assez intelligents pour faire mieux, et être plus justes.

Une voix: Pas là-bas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelqu'un derrière moi vient de dire, «Pas là-bas.» Il doit sûrement se trouver quelqu'un ici d'assez intelligent pour veiller à ce qu'on s'occupe de cette question. C'est ce point-là que je voulais faire ressortir par-dessus tout.

Ceux qui ont participé au débat ont étudié soigneusement le Livre blanc. Ces propositions ont donné au moins un bon résultat: le gouvernement a admis qu'au moins 750,000 personnes paient aujourd'hui un impôt sur le revenu qu'ils ne devraient pas payer. Si la chose est vraie pour 1971, elle devrait l'être aussi pour 1970 et pour 1969. A moins que le gouvernement n'applique cette disposition tout de suite, bien des Canadiens en souffriront, car justice lente est justice nulle.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, mes observations seront brèves, ce qui plaira sûrement au député de Lanark et Renfrew (M. McBride). Il n'y a pas que les Canadiens d'un certain âge qui s'intéressent à notre réforme fiscale; les jeunes s'y intéressent aussi. Un jeune homme me disait un